

16 jan 2009 -11:25

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2009

## Plan National Climat

### Approbation du Plan National Climat 2009-2012

### Approbation du Plan National Climat 2009-2012

Le Conseil des ministres a pris connaissance du Plan National Climat 2009-2012, présenté par M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie.

Le Plan National Climat contient un inventaire des mesures et un état des lieux à la fin 2008. Il dresse une synthèse de toutes les mesures déjà prises par les différentes autorités belges en vue de remplir les obligations du Protocole de Kyoto. Le plan jette les bases de l'établissement d'une stratégie pour l'après 2012. Il s'agit d'un plan commun aux Régions et à l'Etat fédéral qui a été préparé au sein de la Commission nationale Climat et de la Conférence interministérielle de l'Environnement élargie. Dès 2010, le plan sera revu annuellement sur la base des résultats de l'évaluation des mesures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>